



Ligue de soccer mineur de la Montérégie

# Saison 2018

Saint-Dominique



## Politique de remboursement

La Municipalité de Saint-Dominique se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités liées au soccer (lieu, horaire, nombre de parties, prix, etc.) si le nombre de participants et/ou de bénévoles le justifie ou si un événement inattendu se présentait.

- 1- Advenant l'annulation de l'activité par la Municipalité, le remboursement est fait à 100%.
- 2- Dans le cas d'une annulation par le participant, voici les frais qui s'appliqueront :

Avant le 15 avril	Du 15 avril au 30 avril	1 <sup>er</sup> au 31 mai	À partir du 1 <sup>er</sup> juin
25 \$	30 \$	35 \$	Aucun remboursement

### Remboursement pour motif médical

Si le participant n'est plus en mesure de pratiquer l'activité de façon définitive, une preuve médicale sera exigée. Un remboursement sera effectué au prorata de la saison écoulée.

### Procédure à suivre pour demande de remboursement

Veuillez remplir le formulaire de demande de remboursement et suivre les instructions. La date de réception du document sera considérée comme la date officielle de la demande. Aucune demande par téléphone ne sera acceptée.